

24 octobre 2014 – n° 09
140137

DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA RUE D'HELLIEULE EN VUE DE SA PIETONNISATION

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article L 141-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 août 2014 approuvant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une portion d'une voie communale en voie piétonne et de circulation douce ;

Vu l'enquête publique préalable intervenue du 16 septembre au 1^{er} octobre 2014 ;

Vu le rapport du commissaire-enquêteur en date du 13 octobre 2014 ;

Considérant la nécessité de redistribuer les voies de circulation dans ce secteur compte tenu du développement du pôle Virtureal autour de l'ensemble immobilier constitué par le Cirtes – l'INSIC, et très prochainement INORi, et de la nécessité d'offrir un cadre de vie sécurisé aux usagers et aux riverains ;

Considérant le rapport de synthèse du commissaire enquêteur faisant état de diverses interrogations sur les aménagements annexes liés à cette modification ;

Considérant les réponses de la ville à ce rapport de synthèse, à savoir :

- installation d'un panneau voie « sans issue » sur le tronçon de la rue du Parc aboutissant sur la Meurthe ;
- matérialisation d'un emplacement « livraison » à proximité du dépôt-vente facilitant l'activité ;
- matérialisation d'une place de stationnement rue du Parc destinée aux personnes à mobilité réduite ;
- création d'un dépose-minute devant le cabinet de radiologie.

Considérant l'avis favorable, sans réserve, du commissaire-enquêteur suite aux aménagements proposés par la ville répondant aux attentes des riverains,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le déclassement partiel de la rue d'Hellieule qui s'étendra du n° 24 au n° 38 inclus,
- AUTORISE le classement de ladite portion de voie en voie piétonne et de circulation douce,
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette procédure et à signer tous documents s'y rapportant.

ADOPTE PAR 28 VOIX POUR

Contre : 6 (– J-L. BOURDON - S. VINCENT - O.TURAN – C. URBES – R. BA – N. ZMIRLI)

Extrait certifié conforme

Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 24 octobre 2014

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 5

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT (*sortie au point n° 8b*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ouseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN (*a quitté la séance à compter du point n° 3*), Serge VINCENT (*sorti du point n° 7 au point n° 8b*), Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusés et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Marie-José LOUDIG	à	Jean-Paul BESOMBES
Isabelle de BECKER	à	Bruno TOUSSAINT
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Jean-Louis BOURDON	à	Nadia ZMIRLI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
